

DECRET D/2019/.....036/PRG/SGG

METTANT FIN AUX FONCTIONS DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LONAGUI SAU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2000/08/AN du 5 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires –OHADA- ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° D/2016/153/PRG/SGG du 26 Mai 2016, fixant les statuts de la Loterie Nationale de Guinée « LONAGUI SAU »

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG/ du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret N° D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant Organisation de la Présidence de la République ;

DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Il est mis fin aux fonctions du Président du Conseil d'Administration et de tous les membres du conseil d'administration de la LONAGUI SAU.

**Article 2:** L'Inspection Générale d'Etat est chargée de la mise en place d'un nouveau conseil d'administration dans un délai ne pouvant dépasser 15 jours à compter de la date de signature du présent décret.

**Article 3:** Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures notamment celles du décret D/2016/162/PRG/SGG du 10 Juin 2016, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...25 JAN 2019.....

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Conde', written over a horizontal line.

**Professeur Alpha CONDE**